



Bac 2020: les modalités d'attribution bientôt au Journal officiel

Paris, 22 mai 2020 (AFP) -

Les modalités d'attribution du bac 2020, marqué par l'annulation des épreuves terminales et la prise en compte du contrôle continu en raison du coronavirus, paraîtront en début de semaine au Journal officiel, a indiqué vendredi le ministère de l'Education nationale à l'AFP.

Ces textes concerneront d'abord les voies générale et technologique, puis la semaine suivante la voie professionnelle.

La moyenne des moyennes des deux premiers trimestres, validée par le conseil de classe, sera ainsi remontée pour chaque discipline par l'établissement, en remplacement des notes aux examens habituellement passés par les élèves.

Cette feuille de notes ou "collante" sera transmise au jury avec le livret scolaire de l'élève, lequel intégrera également des appréciations des enseignants sur la manière dont il a continué à travailler au troisième trimestre, afin d'éclairer le jury.

Le jury disposera également d'éléments statistiques de l'établissement portant sur les trois dernières années, comme les résultats au bac ou le taux de mentions, "qui sont assez stables dans le temps", fait valoir le ministère.

Le jury procédera à une harmonisation pour s'assurer qu'il n'existe pas d'écarts injustifiés et après délibération attribuera le diplôme, avec ou sans mention.

Il y aura toujours un oral de rattrapage pour les candidats qui auront au moins 8 de moyenne mais moins de 10.

Les premiers résultats du bac restent prévus le 7 juillet, tandis que les oraux de rattrapage seront organisés du 8 au 10 juillet.

Ces modalités concernent les élèves des lycées publics ou privés sous contrat.

Pour le privé hors contrat, soit l'établissement est en mesure de délivrer un dossier de contrôle continu qui tiendra lieu de livret, soit les candidats devront passer les examens en septembre, comme les candidats libres.

ang/alh/mm

Afp le 22 mai 20 à 20 00.